

Fiche de poste N° 84-2019

Chargé-e de mission ingénierie financière

Corps/Grade : Fonctionnaire appartenant à un corps des personnels administratifs de catégorie A

Conditions d'accès au poste :

Poste de catégorie A ouvert aux personnels fonctionnaires de la fonction publique de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière par voie de détachement sur contrat.

Prise de poste prévue au 1^{er} avril 2019

Contexte général :

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le cœur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labélisé à double titre et à deux niveaux différents; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,

- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés, et à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Missions et activités principales du poste

Sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général du Parc national de La Réunion et en lien fonctionnel avec l'ensemble des équipes de l'établissement, le ou la chargé-e d'ingénierie financière, dans une optique d'optimiser les financements externes dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement en lien avec les services de l'établissement, aura pour missions :

- d'assurer le lien avec les services métiers de l'établissement public du Parc pour la recherche et la structuration des financements permettant la réalisation des projets qu'ils portent dans le cadre du programme triennal lié au projet d'établissement,
- d'assurer le recours aux financements européens : montage et suivi administratif des outils et procédures financières (FEADER, FEDER, LIFE) avec un accent particulier concernant les futurs Programmes Opérationnels (PO)
- d'assurer le lien avec les partenaires du territoire (particulièrement avec le Secrétariat Général des Hauts et les GAL Leader) : veille sur les appels à projets, appui au montage de projets,
- d'assurer le lien avec les grands partenaires publics / financements nationaux : développement de conventions de partenariat, demande de subvention, suivi des dossiers administratifs,
- d'assurer la gestion du mécénat ; suivi des mécénats en cours, recherche de nouveaux mécènes, animation du groupe mécénat interne,
- d'assurer la gestion des dons des particuliers : animation, don en ligne, suivi administratif
- de rechercher de nouveaux outils de financement (participatif, finance carbone, redevances, etc.)
- de contribuer à la sensibilisation et à la formation interne des équipes en charge du suivi d'opérations bénéficiant d'un financement externe ;
- de contribuer à la programmation budgétaire des opérations .

Pour chacun des dossiers de subvention, le ou la chargé-e d'ingénierie financière assurera le suivi de la réalisation financière de l'opération et s'assurera de la production des états et justificatifs demandés ainsi que de l'encaissement des sommes attendues (acomptes, avances, soldes).

Profil du candidat

Expérience exigée et connaissances techniques requises :

- Connaissance des conditions d'intervention des fonds structurels, de coopération territoriale et des collectivités ou agences de l'État,
- Connaissance des règles de comptabilité publique,
- Expérience avérée en montage de projet en lien avec les financements européens,
- Contexte institutionnel,
- Gestion de la relation mécénat,
- Préservation de la biodiversité et gestion des milieux naturels, développement durable.

Compétences transverses :

- Management de projet,
- Pratique courante d'au moins une langue étrangère, dont l'anglais.

Savoir-faire :

- Travail en équipe et animation d'équipe,
- Capacité de synthèse et d'analyse,
- Expression écrite et orale,
- Veille sur appel à projet,
- Capacité à construire et travailler en réseau.

Qualités relationnelles :

- Sens des relations humaines,
- Capacité d'adaptation,
- Autonomie, capacité d'initiative,
- Rigueur dans l'exécution des tâches,
- Réactivité.

Localisation :

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine-des-Palmistes.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé précisant votre affectation actuelle, votre situation administrative, votre grade et votre échelon) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 février 2019**.

Personnes à contacter pour informations :

Secrétaire général : **M. Gianni BLARD**

gianni.blard@reunion-parcnational.fr

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines : **M. Julien DELMAS-DENIAU**

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr